



# LOCATION STAND UP PADDLE

**Association Tours Paddling Club**  
Appartement 312, Le Carré Notre Dame  
22 rue de la Chapelle, 37100 Tours  
*Email : [tourspaddlingclub@gmail.com](mailto:tourspaddlingclub@gmail.com)*

## • CONTRAT DE LOCATION

Entre l'association Tours Paddling Club désigné « le loueur »,  
et Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Email : .....@..... Téléphone : .....

désigné « le locataire », il a été convenu ce qui suit :

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des obligations du locataire détaillées ci-après et les accepte.

Le loueur met à disposition le matériel ci-après désigné, au locataire, qui accepte et reconnaît l'avoir reçu en parfait état de marche, d'entretien et de propreté. Le matériel mis à disposition est une planche de stand up paddle, une pagaie, un leash et un gilet d'aides à la flottabilité, le tout en nombre et taille adaptés.

## • OBLIGATION DES PARTIES

### OBLIGATIONS DU LOUEUR

Le loueur s'engage :

- à ne pas louer à tout mineur de moins de 12 ans sauf si celui-ci est accompagné par une personne majeure,
- à faire attester sur l'honneur pour chaque participant la notion de savoir nager 25 mètres et d'être capable de s'immerger,
- à informer le locataire de l'ensemble de ses obligations décrites précisément ci-dessous.

### OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire s'engage pour sa personne ainsi que pour l'ensemble des participants qu'il représente :

- à ce que chacun sache nager 25 mètres, soit capable de s'immerger et soit conscient et responsable de son état physique,
- à ce que chacun respecte la zone de navigation autorisée et les conditions de location (voir plan d'eau et conditions de location affichées),
- à ce que chaque personne porte un gilet d'aide à la flottabilité pendant toute la période de navigation,
- à restituer dans leur état originel au loueur l'ensemble du matériel de la présente prestation,
- à avoir souscrit un contrat de responsabilité civile vie privée en cours de validité au jour de la location,
- à ne pas avoir de contre-indication physique à la pratique de l'activité,
- à s'interdire de porter des bottes, d'abandonner son matériel nautique sur le parcours,
- à respecter l'environnement, ne laisser aucun déchet,
- à rembourser au loueur le montant du matériel perdu ou ayant subi une détérioration majeure ainsi que les frais de retour selon les tarifs unitaires indiqués ci-dessous :

Stand Up Paddle	Pagaie	Leash	Gilet	Retour personne
600 €	60 €	30 €	20 €	10€/personne

## • PRESTATIONS CONCERNEES

Date	Heure	Matériel loué	Nb perso.	Prix unitaire (€)	Prix total (€)
		Planches :		15 € / 2h	
		Pagaies :			

En cas de conditions météorologiques ou hydrologiques défavorables dont il est le seul juge, le loueur peut sans préavis refuser la location sous la seule réserve du remboursement des sommes éventuellement versés.

Par ailleurs, il sera perçu en cas de dépassement de l'heure d'arrivée maximum un supplément fixe de 10€ par personne.

## • CONDITIONS DE PAIEMENT

Le locataire s'engage à régler le montant ou le solde de l'ensemble du matériel loué avant la prise en possession de celui-ci.

Date :

Signature du locataire (Précédé de la mention « lu et approuvé ») :